

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn

Séance du 08/04/2024

Date de la convocation:
02/04/2024
Date d'affichage:
02/04/2024

L'an 2024 et le 8 avril à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la salle communale de Preuschedorf, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants 32

Présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, SCHALL Nathalie, STIEFEL Martine, WEINLING HAMEL Elisabeth

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FERBACH Dominique, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEFFER-RINIE Dominique, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, SITTER Pierrot, TRAUTMANN Christian, TRITSCHBERGER Hervé, WACKER Patrick, WALTER Dany, WERNERT Stéphane

Suppléants - avec délégation de vote : MM : ROCCHI Jaques représente STURM Céline, HOCH Georges représente SCHMITT André

Suppléant - sans délégation de vote : MM : HERRMANN Pierre, JOTZ Ludovic, JUNG Jean-Yves, OSTER Rémy, ROS Jean-Charles,

Elus titulaires excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MMES : STURM Céline est représentée par ROCCHI Jacques, WALTER Clarisse a donné procuration à CUNTZ Freddy,

M : SCHMITT André est représenté par HOCH Georges,

Elus suppléant excusés :

MME : SCHELLENBERGER Michèle,

M : HEBTING Benoît,

Elus absents :

Titulaires : MME : CRONMULLER Martine,

MM : RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHNEIDER Dominique

Suppléants : MME : MESSER Caroline,

MM : FISCHER Alain, ROMIAN Serge, SCHAEFER Marc, WEHRUNG Freddy,

Invité extérieur présent : MME Nathalie MARAJO

Invité extérieur excusé : M. Victor VOGT

Secrétaire de séance CABIROL de SAINT GEORGES Mireille

Réf : 026.2024
Vote : A l'unanimité
Pour : 32
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

026.2024 : Approbation du budget primitif 2024 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu les arrêtés préfectoraux des 19 janvier 2010, 27 décembre 2011, 10 mai 2012, 17 août 2012, 24 novembre 2014, 13 décembre 2016, 29 août 2017, 23 novembre 2017, 30 juin 2021 et 23 janvier 2024 portant transfert de compétences, mises en conformité ou mise à jour des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20.02.2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°086.2023 du conseil communautaire en date du 06.11.2023 : « Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 »,

Vu la délibération n°107.2023 du conseil communautaire en date du 18.12.2023 : « M57 : adoption du règlement budgétaire et financier et de son annexe – guide interne des marchés publics »,

Vu la délibération n°108.2023 du conseil communautaire en date du 18.12.2023 : « M57 : fixation des durées et modalités d'amortissements des biens à compter de 2024 : tableau des amortissements »,

Vu la délibération n°109.2023 du conseil communautaire en date du 18.12.2023 : « M57 : Fongibilité des crédits »,

Vu la délibération n°110.2023 du conseil communautaire en date du 18.12.2023 : « M57 : Régime semi-budgétaire des provisions et charges »,

Vu la délibération n°022.2024 du conseil communautaire en date du 08.04.2024 : « Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2023 de la communauté de communes : budget principal et budgets annexes. »,

Vu la délibération n°023.2024 du conseil communautaire en date du 08.04.2024 : « Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2023 de la communauté de communes : Budget principal et budgets annexes »,

Vu la délibération n°024.2024 du conseil communautaire en date du 08.04.2024 : « Affectation des résultats de l'exercice 2023 et validation des annexes au budget – (tableau annexe 1 des contributions et subventions, tableau annexe 2 des écritures internes, tableau des effectifs) »,

Vu la délibération n°025.2024 du conseil communautaire en date du 08.04.2024 : « Fiscalité intercommunale : Impôts directs locaux : Vote des taux et coefficients »,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés sur l'année considérée, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Considérant la concordance des écritures du compte de gestion tenu par le comptable public et du compte administratif tenu par l'ordonnateur,

Considérant les informations prévisionnelles de l'état 1259 EPCI indiquant les bases prévisionnelles d'imposition pour 2023 et 2024, et les compensations de taxes,

Considérant la proposition de taux des impôts directs locaux, et le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget,

Considérant le principe d'unité du budget, composé d'un budget principal et de budgets annexes, le budget de l'exercice 2023, son exécution, et le projet de budget pour l'exercice 2024,

Considérant le débat d'orientation budgétaire (délibération n°015.2024 du conseil communautaire du 25.03.2024) et vu l'avis favorable du conseil communautaire réuni le 25.03.2024, se prononçant pour l'exercice 2023, et prévoyant pour 2024 la poursuite des opérations en cours, une stabilisation de la fiscalité et des différents tarifs de produits des services, du domaine et des ventes diverses, sauf exceptions,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président, M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De valider le budget de l'exercice 2024 de l'établissement, dûment équilibré, et intégrant les restes à réaliser constatés en 2023, ainsi que ses annexes, composé d'un budget principal et de budgets annexes comme suit :

Tableau synthétique consolidé budgets		Budget 2024 - dépenses et recettes identiques		
№	NB : Montants des dépenses et recettes réelles et d'ordre, intégrant	En section de fonctionnement	En section d'investissement	Dépenses totales
64800	BUDGET PRINCIPAL	8 094 236,78 €	6 215 313,22 €	14 309 550,00 €
64881	CADT FLECKENSTEIN	119 600,00 €	1 412 000,00 €	1 531 600,00 €
64882	BUDGET ANNEXE BATIMENTS D'ACTIVITES (soldé en 2023)			0,00 €
64871	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES ESCHBACH	1 835 002,13 €	1 059 225,73 €	2 894 227,86 €
64872	BUDGET ANNEXE ZAC SUD A WOERTH	1 170 584,80 €	1 270 869,66 €	2 441 454,46 €
64883	BUDGET ANNEXE ZAC THERMALE MORSBRONN	940 902,98 €	941 666,66 €	1 882 569,64 €
64884	BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE A DURRENBACH	118 337,42 €	143 614,58 €	261 952,00 €
64889	BUDGET ANNEXE PRODUCTION ENERGIE HELIONS	6 898,11 €	31 521,37 €	38 419,48 €
64873	BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES WILLENBACH	23 750,00 €	120 000,00 €	143 750,00 €
64841	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES	2 131 760,00 €	18 240,00 €	2 150 000,00 €
64874	BUDGET ANNEXE ZA POLE BOIS A HEGENEY	443 897,21 €	440 000,00 €	883 897,21 €
64886	BUDGET ANNEXE ILOT URBAIN CENTRE DE WOERTH	160 150,00 €	202 543,57 €	362 693,57 €
64888	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT INNOVANT PREUSCHDORF	55 945,90 €	184 754,10 €	240 700,00 €
64887	BUDGET ANNEXE PB BATIMENT D'ACTIVITES ESCHBACH	320 255,00 €	249 345,00 €	569 600,00 €
64878	BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE A WOERTH	161 325,00 €	2 440 000,00 €	2 601 325,00 €
64875	BUDGET ANNEXE ZA SORMATT LEMBACH (soldé en 2023)			0,00 €
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	15 582 645,33 €	14 729 093,89 €	30 311 739,22 €

- De rappeler que le président dispose de l'autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre tels que définis dans les textes et dans la délibération n°109.2023 du conseil communautaire en date du 18.12.2023, tout mouvement faisant l'objet par la suite d'une information en conseil communautaire,
- De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 10/04/2024

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance,
CABIROL de SAINT GEORGES Mireille

Le président,
ISEL Roger